

En raison des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire actuelle et conformément aux dispositions de l'ordonnance 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée générale ordinaire 2020 de la Sofia s'est tenue à distance par voie électronique.

Extraits des statuts :

Article 26 : [...] Le vote sur les résolutions proposées aux Assemblées Générales s'exerce au sein de chaque collège. Toute résolution soumise au vote de l'Assemblée doit recueillir la majorité dans chacun des collèges.

Article 27.2 : Dans le collège Auteurs :

- les auteurs stagiaires disposent chacun d'une voix ;
- les auteurs adhérents disposent chacun de trois voix ;
- les auteurs sociétaires disposent chacun de six voix.

Dans le collège Éditeurs, chaque associé dispose de six voix.

Inscrits

Collège des Auteurs : 9 778 (représentant 46 191 voix)

Collège des Éditeurs : 476 (représentant 2 856 voix)

Votants :

Collège des Auteurs : 1 276 (représentant 6 688 voix)

Collège des Éditeurs : 127 (représentant 762 voix)

Quorum statutaire de 5% des associés :

Collège des Auteurs : 489 sur 9 778 parts sociales

Collège des Éditeurs : 24 sur 476 parts sociales

Le quorum étant atteint dans chacun des deux collèges, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Les résultats sont communiqués, sous constat d'huissier, ci-après :

**1<sup>ère</sup> résolution :** Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les comptes de l'exercice 2019 et affectent le résultat de 391 931,43 € en report à nouveau.

— Collège des Auteurs : Pour : 5 998 voix      Contre : 103 voix      Abstention : 587 voix

— Collège des Éditeurs : Pour : 708 voix      Contre : 6 voix      Abstention : 48 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**2<sup>e</sup> résolution :** Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent le rapport de transparence de la Sofia pour l'exercice 2019, comportant notamment un rapport spécial sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs.

— Collège des Auteurs : Pour : 5 948 voix      Contre : 115 voix      Abstention : 625 voix

— Collège des Éditeurs : Pour : 696 voix      Contre : 6 voix      Abstention : 60 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**3<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'affectation des sommes déduites, en application de l'article L. 324-17 du Code de la propriété intellectuelle, aux fins de fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs : Pour : 5 831 voix      Contre : 164 voix      Abstention : 693 voix  
— Collège des Éditeurs : Pour : 672 voix      Contre : 6 voix      Abstention : 84 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des deux tiers des votes exprimés par collège.**

**4<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les conventions réglementées telles que visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et qui figurent en annexe du rapport spécial du rapport de transparence.

— Collège des Auteurs : Pour : 5 705 voix      Contre : 113 voix      Abstention : 870 voix  
— Collège des Éditeurs : Pour : 648 voix      Contre : 6 voix      Abstention : 108 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**5<sup>e</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent les taux de retenue pour frais de gestion opérés par la Sofia en 2019 pour la gestion du droit de prêt en bibliothèque (11,31%), pour la gestion de la copie privée numérique (9%) et pour la bonne administration de son action culturelle (7,42%).

— Collège des Auteurs : Pour : 5 476 voix      Contre : 364 voix      Abstention : 848 voix  
— Collège des Éditeurs : Pour : 660 voix      Contre : 36 voix      Abstention : 66 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**6<sup>ème</sup> résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent, conformément aux dispositions de l'article 14.2 des statuts, la cooptation de Guillaume Nail au conseil d'administration de la Sofia. [Résolution devenue sans objet à la suite de la démission de Guillaume Nail du conseil d'administration de la Sofia le 27 mai 2020.]

**7<sup>ème</sup> Résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent le montant d'indemnité forfaitaire de 200 € par session attribué aux administrateurs pour leur participation aux séances du conseil d'administration, du conseil restreint ou de la commission d'attribution des aides.

— Collège des Auteurs : Pour : 4 937 voix      Contre : 607 voix      Abstention : 1 144 voix  
— Collège des Éditeurs : Pour : 630 voix      Contre : 54 voix      Abstention : 78 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

**8<sup>ème</sup> Résolution** : Les associés de la Sofia réunis en Assemblée générale approuvent l'utilisation en 2019 :

- de sommes non réparties du droit de prêt, pour un montant de 278 672,96 € à la gestion des livres indisponibles, pour 14 500 € à une étude de réflexion sur l'utilisation des technologies BlockChain pour la gestion collective des droits et pour un montant de 120 000 € à la lutte contre le piratage numérique de livres (solution de déférencement de liens internet vers des copies illégales de livres)
- de sommes non réparties de la copie privée numérique, pour un montant de 35.000 € à la réalisation par le ministère de la Culture et le CNL d'une étude sur la filière de l'édition jeunesse.

— Collège des Auteurs : Pour : 5 056 voix      Contre : 848 voix      Abstention : 784 voix  
— Collège des Éditeurs : Pour : 606 voix      Contre : 84 voix      Abstention : 72 voix

**Cette résolution est adoptée à la majorité des votes exprimés par collège.**

## ÉLECTION, PAR LE COLLÈGE DES EDITEURS, DE HUIT ADMINISTRATEURS EDITEURS

<b>Nombre d'inscrits</b>	<b>476</b> (représentant 2 856 voix)
<b>Nombre de votants</b>	<b>134</b> (représentant 804 voix)
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>130</b> (représentant 780 voix)
<b>Nombre de votes blancs</b>	<b>4</b> (représentant 24 voix)

### Sont élus :

— LE SEUIL (Ludovic Rio)	546 voix
— ACTES SUD (Laurence Caillieret)	528 voix
— DARGAUD (Benoît Pollet)	516 voix
— BAYARD (Florence Lotthé)	498 voix
— DALLOZ (Philippe Deroche)	498 voix
— LAROUSSE (Arnaud Robert)	498 voix
— ALBIN MICHEL (Agnès Fruman)	492 voix
— GALLIMARD (Alban Cerisier)	462 voix

### Ont obtenu :

— PORTAPAROLE (Emilia Aru)	408 voix
— P'TIT LOUIS (Muriel L'Hénoret)	384 voix
— ION (Benoît Preteseille)	354 voix